

ARRÊTÉ N° 24DAGA004

OBJET

ARRETE PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES DE TELEASSISTANCE ET AJOUT DE NOUVELLES OPTIONS

LE PRÉSIDENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R. 2122-72 ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Départemental pour fixer, notamment, les droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 7 avril 2023 relative à la création de la régie Corrèze autonomie ayant pour objet d'assurer la gestion du service public de téléassistance et des services connexes associés ;

VU la délibération du Conseil Départemental du 1^{er} décembre 2023 portant mise en œuvre du service public départemental "Corrèze Autonomie" à effet du 1^{er} janvier 2024 ;

VU les conditions générales de vente applicables aux contrats conclus avec les usagers du service public de téléassistance ;

VU l'avis rendu par le conseil d'exploitation de la régie autonome en date du 17 décembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de diversifier l'offre de services de téléassistance et de proposer les services optionnels propres à satisfaire les divers besoins exprimés ;

CONSIDERANT l'augmentation des charges qui pèsent sur le budget de la régie Corrèze Autonomie et la nécessité d'assurer l'équilibre économique des comptes de la régie autonome ;

CONSIDERANT la nécessité subséquente de procéder à une réévaluation des tarifs du service proposé ;

CONSIDERANT que le conseil d'exploitation de la régie a émis un avis favorable à ces évolutions ;

Article 1^{er} :

Est abrogée la grille tarifaire approuvée lors de la création de la régie Corrèze Autonomie.

Article 2 :

Sont approuvés les nouvelles options et les nouveaux tarifs du service public de téléassistance dans les conditions définies au tableau annexé au présent arrêté.

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le Président du Conseil Départemental et le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Tulle, le 18 Décembre 2024

Le Président du Conseil Départemental,



Pascal COSTE

Transmis au représentant
de l'État le :

Publié le :

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyen, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 Cours Bugeaud 87000 Limoges.

TARIFS DES OFFRES TELEASSISTANCE 2025

OFFRES DOMICILE

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

(exprimés en TTC)

OFFRE DE BASE	Tarifs 2025	
	Abonnement mensuel	Frais de dossier
OFFRE SECURITE	22,00 €	30,00 €
OFFRE SECURITE GSM	25,00 €	30,00 €
OFFRE SECURITE PLUS	25,00 €	30,00 €
OFFRE SERENITE	38,00 €	40,00 €
OFFRE VAYYAR (Détection de chute immédiate) (jusqu'à 3 capteurs 4D)	52,00 €	30,00 €
OFFRE OTONO-ME (Détecteur automatique de comportement inhabituel) (jusqu'à 4 capteurs)	52,00 €	30,00 €

TARIFS DES OFFRES TELEASSISTANCE 2025

OFFRES DOMICILE

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

(exprimés en TTC)

OPTIONS CONNECTEES	Tarifs 2025	
	Abonnement mensuel <i>(Si l'installation est réalisée le jour de l'activation du contrat)</i>	Abonnement mensuel <i>(Si l'installation est réalisée après le jour d'activation du contrat)</i>
Détecteur de chute	3,00 €	3,60 €
Tirette d'appel	2,00 €	3,00 €
Poire d'appel	2,00 €	3,00 €
Détecteur de fumée	2,00 €	3,00 €
Détecteur de température	2,00 €	3,00 €
Détecteur de gaz	10,80 €	10,80 €
Détecteur de monoxyde de carbone	6,00 €	6,00 €
Emetteur handicap	3,60 €	3,60 €
Borne relais (extension de la portée médaillon)	5,00 €	5,00 €
Tapis de lit	5,00 €	5,00 €
OFFRE VAYYAR : Capteur 4D supplémentaire	10,00 €	10,00 €
OFFRE OTONO-ME : - Capteur IR/DO supplémentaire	2,00 €	2,00 €
- Accès application proches-aidants	3,00 €	3,00 €

ACCESSOIRES

	PRIX DE VENTE <i>(Si l'installation est réalisée le jour de l'activation du contrat)</i>	PRIX DE VENTE <i>(Si l'installation est réalisée après le jour d'activation du contrat)</i>
BOÎTIER A CLES SECURISE	55,00 €	70,00 €

TARIFS DES OFFRES TELEASSISTANCE 2025

OFFRES MOBILITE

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

(exprimés en TTC)

	Tarifs 2025	
	Abonnement mensuel	Frais de dossier
OFFRE DE BASE		
OFFRE MOBI'LIB	27,00 €	30,00 €
OFFRE SMARTPHONE	27,00 €	30,00 €
OPTIONS MOBILITE	Abonnement mensuel	
Mobi'Lib Géofencing	2,00 €	
Smartphone Médaille d'appel	2,00 €	

ACCESSOIRES

	PRIX DE VENTE
SMARTPHONE SENIORS	150,00 €